

Communiqué de presse du 9 octobre 2025 :

La Culture en front uni pour les pensions lors de la mobilisation nationale du 14 octobre

Les syndicats, fédérations et travailleur.euses des arts francophones et néerlandophones participeront en front uni à la mobilisation nationale du 14 octobre prochain, en solidarité avec toutes les personnes qui seront impactées par la réforme des pensions du Gouvernement Arizona.

Particulièrement, pour ce qui les concerne, les travailleur.euses des arts manifesteront contre la mesure visant à valoriser uniquement leur statut à concurrence de 20 pourcents de leur carrière pour le calcul de leur pension.

Concrètement, pour une carrière complète de 45 ans, seules 9 années de statut pourront être prises en compte. Cela signifie que les travailleur.euses qui ont bénéficié du statut (ou d'autres périodes assimilées) pendant plus de 9 ans perdront une partie de leur pension. Dans les cas les plus extrêmes, cela représente 36 années perdues.

La perte financière calculée sur base de situations de carrière réelle de travailleur.euses des arts oscillera entre 400 euros et 1600 euros par mois par rapport à un.e travailleur.euse qui aurait effectué une carrière complète rémunérée au salaire moyen !

Autant dire que l'impact sera dévastateur et plongera la majorité des travailleur.euses des arts dans la précarité à l'âge de la pension

Les travailleur.euses des arts rappellent, qu'à l'instar d'autres professions, telles que les dockers ou les pêcheurs en mer du nord, il.elles bénéficient d'un statut social adapté à leurs réalités particulières de travail : l'intermittence comme une contingence inhérente au métier artistique, le travail invisibilisé nécessaire à la création de projets qui intervient régulièrement entre les périodes d'engagement contractuel, l'imprévisibilité des revenus souvent faibles et la courte durée des contrats (CDD de courte durée).

Ce statut social, pour lequel il.elles cotisent est inscrit dans le régime général de la sécurité sociale et décline ses effets dans ses différentes branches : allocations de travail des arts dans la branche chômage et pension.

Ils.elles rappellent au Gouvernement que l'allocation de travail des arts est une allocation accordée sous condition aux travailleur.euses des arts en considération de la part de travail non rémunéré et dévolue à l'activité créatrice qu'ils.elles produisent. Celle-ci doit être distinguée très clairement d'une allocation de chômage car, contrairement à une personne ayant perdu son travail et en recherche d'emploi, les travailleurs.euses des arts exercent une démarche professionnelle continue, alternant périodes sous contrat et périodes de travail "invisibilisé" (création, recherche, développement de projets).

En conséquence et puisque les travailleur.euses des arts exercent une activité professionnelle continue, ces travailleur.euses, soutenu.es dans leur combat par les syndicats et les fédérations représentatives, demandent au Gouvernement Arizona de reconnaître les spécificités du travail des arts en préservant le statut social des travailleur.euses des arts actuel et, ainsi, leur garantir une pension décente à l'issue de leur carrière effectuée au bénéfice des publics.

ABDIL - Auteurs de la Bande dessinée et de l'Illustration

ABRACA - The Belgian Animation Federation

ABS-BSV / Association Belge du Spectacle - Belgische Schouwspelvereniging

ACOD Cultuur (ABVV)

ACV/Cultuurvakbond

Aires Libres - Fédération professionnelle des Arts du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue

Amplio

ARRF - Association des Réalisateur.e.s et Réalisateur.e.s Francophones

Artists United

ASA - Association des Scénaristes de l'Audiovisuel
ASAP - Assemblée des structures en arts plastiques
Asspropro - Association des Programmateurs Professionnels
ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels asbl
ATPS - Fédération de Technicien·ne·s du Spectacle
BELVA - Belgian Voice Artists
CGSLB-ACLVB
Chambre des Compagnies de Théâtre Adulte (CCTA)
Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ)
Cont'act-Fédération des opérateurs culturels des arts du conte et de l'oralité asbl
De Muziekgilde vzw
deAuteurs
Fédération Belge des Professionnels de l'Humour (FBPH)
Fédération des Auteur·ices Compositeur·ices Interprètes Réuni·es (FACIR)
Fédération des employeurs des Arts de la Scène (FEAS)
Fédération du Théâtre-Action (FTA)
Hors Champ - Fédération Professionnelle des Technicien·ne·s du Cinéma et de l'Audiovisuel
Klankverbond
La CGSP-CULTURE (FGTB)
La CSC Culture
LaFAP – Fédération des arts plastiques
Le Club des 5 (Montagne magique, Roseraie, Ekla, Pierre de Lune)
Le SETCa-BBTK
Les Lundis d'Hortense asbl (Musicien·nes jazz)
NICC vzw
oKo Overleg Kunstenorganisaties
PlayRight CV
Pro Spere - Fédérations professionnelles de l'audio-visuel
RABKO - Réseau des arts à Bruxelles / Brussels kunstenoverleg
Réseau des Arts chorégraphiques - Fédération professionnelle de la danse (RAC)
SABAM
SACD/SCAM
State of the Arts
Unie van Regisseurs
Union des Artistes du Spectacle Vivant et Enregistré (UAS)
Vlaamse Auteursvereniging vzw

Contact FR : Virginie Devaster : +32 484 80 40 19

Fabian Hidalgo : +32 495 80 32 68

Contact NL : Katrien Reist : +32 488 57 16 69

Wouter Van Loo : +32 477 27 65 92